



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 17/12/2019

| Référence |
|------------|
| 2019_12_29 |

| Objet de la délibération |
|---|
| Accès aux missions facultatives proposées par le CDG29 - Actualisation de la " convention-cadre " |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 45 | 23 | 33 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 10/12/2019 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 10/12/2019 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 33 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2019 et le 17 Décembre à 10 heures, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, NICOLAS Gaëlle, MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, JACOB Fabrice, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, POUPON Julien, QUILLEREVE Bernard, RAMONE Louis, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, TALARMIN André, TANGUY Bernard.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BALCON Claudie à M. TANGUY Bernard, GODEBERT Viviane à M. TALARMIN André, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, QUIGUER Tifenn à Mme BELLEC Claude, SOUDON Chantal à M. POUPON Julien, MM : GOURVIL Arnel à M. CUILLANDRE François, GUEGANTON Loic à M. CALVEZ Christian, LORCY Arnel à Mme LE VAILLANT Annie, OGOR Pierre à M. CAP Dominique, TALARMAIN Roger à M. LINCOLN Andrew

Excusé(s) : Mmes : ABIVEN Charlotte, BRUBAN Claudine, MM : GIBERGUES Bernard, KERMAREC Charles, LARS Roger, MELLOUËT Roger, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, RIOUAL Bernard, SALAMI Réza, STEPHAN Yves, TRABELSI Hosny.

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes LE BARS Mickaèle, RIOS GUARDIOLA Laura MM : BOHIC Jean-René, CANN Thierry.

A été nommé(e) secrétaire : M LECLERC Patrick

Objet de la délibération :

Accès aux missions facultatives proposées par le CDG29 - Actualisation de la " convention-cadre "

Préambule

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé.

Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de notre

« convention-cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion.

Les modifications apportées à ce document, sont destinées à simplifier nos relations contractuelles et n'entraînent aucune modification des conditions financières en vigueur.

Cette convention fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG29.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, articles 22 à 26-1,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver les termes de la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de gestion du Finistère,
- D'autoriser le Président, à signer ladite convention.

Décision du Comité syndical :

À l'unanimité, le Comité syndical :

- Approuve les termes de la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de gestion du Finistère,
- Autorise le Président, à signer ladite convention.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre